

EXTRAIT DU REGISTRE
**DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE D'ALBA LA ROMAINE**

Séance du 14 novembre 2011

L'an deux mille onze et le quatorze novembre à 20 heures 30, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Mr Pierre MAURIN.

Date de convocation : le 07 novembre 2011

*Nombres de membres du Conseil Municipal : 15 en exercice : 15 présents : 13
votants : 13*

Résultat du vote : Pour : 13 Contre : 0 Abstention : 0

***Présents : M. MAURIN – CHAUSSIGNAND – JOLLIVET - TESTON –
CROZIER - BEUGNET – BOUAZZA - CORNET - HILAIRE - SALA –
VERNET – VOLLE – DELAUZUN.***

Excusés : Denis AUZAS.

Absents : David FIALON.

Mme SALA Nathalie a été élue secrétaire.

**Objet : Participation communale pour le voyage scolaire de la classe de CM1 /
CM2 de l'école publique du 29/05/2012 au 02/06/2012.**

Au cours de cette séance, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents :

- Décide de participer à la classe découverte « Les gorges de l'Ardèche » du 29 mai au 02 juin 2012 de la classe de CM1/CM2 de l'école publique.

.../...

- Précise que le montant attribué sera de 11.00 € par nuit et par élève d'Alba la Romaine uniquement, soit au maximum suivant l'effectif prévisionnel avant départ de 1 276 € (29 élèves d'Alba la Romaine pour 4 nuits).
- Cette participation sera versée à la coopérative scolaire primaire sur production par l'instituteur de l'état des effectifs ayant réellement participé au voyage,
- Décide également de reverser sur le compte de la coopérative scolaire toutes les subventions attribuées par le Département de l'Ardèche à l'école et qui seraient versées à la Commune,
- Précise que ces participations seront reversées après réception du Conseil Général de l'avis de versement indiquant le montant exact des subventions.

Fait et délibéré à ALBA-LA-ROMAINE le 14 novembre 2011.

Pour copie conforme,
Alba La Romaine,
Le 15 novembre 2011
LE MAIRE
Pierre MAURIN.

.../...